

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 15 mai 2024

Nombre de Conseillers : 13 ; Présents 10 ; Votants : 12 ;

Date de convocation et affichage : 30 avril 2024.

L'an deux mil vingt quatre le 15 mai à 19h, le Conseil Municipal de Mers-sur-Indre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Christian ROBERT, Maire.

**PRESENTS** : M. Christian ROBERT Maire, M. Jean-Marc LAFONT, Mme Hélène BEHRA, M. Eddy BURLINSKI, Mme Valérie SWIRBLESKA, Mme Aurélie ROTY LEPERS, Mme Emilie BARON , Mme Michèle BREUILLAUD, Mme Nicole COLIN, M. Stéphane RENAULT.

**POUVOIR(S)** : M. Philippe HUGOTTE donne pouvoir à Mme Nicole COLIN, Mme Maryse CLAIRON donne pouvoir à M. Christian ROBERT.

**ABSENT(S)** : M. Romain DUVAL.

**Secrétaire de Séance** : Mme Hélène BEHRA

### ORDRE DU JOUR

#### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2024;
- Renouvellement de la convention de partenariat pour la gestion de l'Agence Postale Communale;
- Demande de subvention Etat: Rénovation thermique bâtiments sis au 39 bis et 41 rue George Sand ;
- Foin ;
- Gîte ;
- Loyers logements ;
- Transmission électronique des documents budgétaires ;
- Questions et courriers divers.

#### AGENCE POSTALE – CONVENTION( delib.n°01 du15.05.2024)

Le Maire informe le conseil municipal que la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale signée le 27 mai 2015 pour une durée de 9 ans arrive à son terme.

Il convient donc de renouveler cette convention pour une durée de 1 à 9ans. En contrepartie des prestations fournies par la commune, la Poste verse à la commune une indemnité compensatrice d'un montant mensuel de 1 284 €/mois. En contrepartie d'opérations de vente de produits et services complémentaires et en fonction du chiffre de vente HT la commune sera rémunérée par une commission supplémentaire. Après étude de la convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Décide de renouveler la convention pour une durée de 9 ans,
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire à signer ladite convention.

### **DEMANDE DE SUBVENTION ETAT ( délib.n°02 du 15.05.2024)**

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation thermique des bâtiments sis au 39 bis et 41 rue George Sand.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Sollicite l'État pour l'octroi d'une subvention au titre du Fonds Vert/ DETR / DSIL pour rénovation thermique des bâtiments sis au 39 bis et 41 rue George Sand.
- Approuve le projet et le plan de financement comme suit :

ETAT :Fonds Vert/DETR / DSIL 2024..... :	6 659,00 €
FAR 2024 (Département)..... :	16 000,00 €
Autofinancement et ou emprunt..... :	5 665,69 €
Pour une somme globale de	28 324,69 € HT soit 31 140,02 TC
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet et dossier.

### **FOIN ( délib.n°03 du 15.05.2024)**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'afin d'entretenir des prés inoccupés de la commune il convient de vendre le foin sur pied pour les parcelles C 650 (12 568 m<sup>2</sup>) et B111 (11 621 m<sup>2</sup>).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire pour lancer un appel à candidature et recevoir les propositions de prix des candidats pour les parcelles souhaitées.

### **GITE – DEMANDE EXCEPTIONNELLE (délib.n°04 du 15.05.2024)**

Monsieur le Maire expose la demande de Mme Jean-Jacques présidente de l'association « Les Donneurs de Sérénade » concernant la gratuité du gîte lors d'un stage de chants lyriques. En contrepartie 2 concerts auront lieu à titre gracieux dans notre commune.

Il convient de se positionner sur la gratuité du gîte pour la période du mardi 30 juillet au mardi 6 août 2024 soit 7 nuitées. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte à titre exceptionnel la gratuité du gîte pour l'association du mardi 30 juillet au mardi 06 août 2024 soit 7 nuitées .

### **LOGEMENT 41 RUE GEORGE SAND ( délib.n°05 du 15.05.2024)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé au 41 rue George Sand est vacant. Afin de pouvoir louer ce logement, M. le Maire propose un loyer de 450 €/mois. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité , décide de fixer le montant du loyer du logement au 41 rue George Sand à 450 €/mois.

### **TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES BUDGETAIRES ( avenant) ( délib.n°06 du 15.05.2024)**

Depuis le 23 février 2012 date de la convention signée entre la préfecture et la commune de Mers sur Indre , la transmission des actes soumis au contrôle de légalité se fait par voie dématérialisée. L'extension de cette dématérialisation aux actes budgétaires et à ceux de la commande publique, nécessite la signature d'un avenant à la convention passée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de la légalité ;
- Autorise le Maire à signer l'avenant « 01 » à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires soumis au contrôle de la légalité à la préfecture,

**ADHESION ASSOCIATION « URGENCE LIGNE POLT » ( délib.n°07 du 15.05.2024)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du courrier de l'association Urgence ligne POLT qui travaille à la modernisation de la ligne ferroviaire pour l'aménagement et l'équilibre de nos territoires. A ce titre Urgence ligne POLT sollicite la commune afin d'adhérer à leur association pour un montant de 100€. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de l'adhésion à l'association « Urgence ligne POLT » pour un montant de 100 € et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'adhésion à l'association « urgence ligne POLT »

**PROVISIONS CHARGES LOGEMENTS (délib. n°08 du 15.05.2024)**

Vu la délibération n° 10 du 22.08.2014 répartissant la provision pour charges eau, assainissement pour les logements 14,16,18 rue George Sand ;

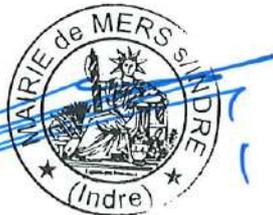
Considérant les travaux effectués sur le réseau d'eau afin de rendre autonome chaque logement avec l'installation de compteurs individuels depuis 1<sup>er</sup> avril 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'annuler la répartition de provisions pour charges ( eau et assainissement) pour les logements situés au 14,16,18,rue George Sand à compter du 31 mars 2024.

**DIVERS :**

- Le parcours de la randonnée moto organisée par l'association Motocoeur passera dans la commune le dimanche 11 aout 2024

Séance levée à 20h15.

Le Maire,



Christian ROBERT.

La secrétaire,

Hélène BEHRA.

